Afficher dans le navigateur

Newsletter #2
La lettre d'information du PLUm

SOMMAIRE

▶ Les éléments qui composent le PLUm
▶ Retour sur les réunions publiques du PLUm
▶ Les permanences
▶ Découvrir les expositions du PLUm
▶ Participer au pop'Up citoyenneté

Les éléments qui composent le PLUm





Le saviez-vous ?
Tout projet de construction, que ce soit pour un particulier, pour des équipements publics (écoles, les complexes sportifs, etc.) ou pour des espaces publics (parcs, trottoirs, etc.) doit respecter les règles inscrites dans le PLU.
Mais alors d'où viennent ces règles ? Qui les définit ?

La rédaction du PLUm suit une trajectoire très précise, dont les grandes lignes sont définies par la loi et le code de l'urbanisme. Les élus décident des grandes orientations de ce document et s'appuient sur l'équipe du PLUm composée d'agents de la métropole, des communes, de l'agence d'urbanisme et d'un bureau d'étude pour traduire ces objectifs en zonage et réglementations. Les différents documents qui composent le PLUm sont élaborés selon une progression logique, chaque étape s'appuyant sur la précédente, ils sont les suivants :

- Le **Rapport de présentation** comporte notamment un diagnostic du territoire, de ses zones urbaines, naturelles et agricoles. Il analyse l'état des espaces naturels et urbains, mais aussi les caractéristiques socio-économiques du territoire de la Métropole.
- Le **Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD)** contient les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- **Les Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP)** peuvent être soit thématiques soit propres à certains quartiers ou secteurs. Elles permettent à la collectivité de prévoir des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements, en fixant les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine. Elles luttent aussi contre l'insalubrité tout en favorisant le renouvellement urbain et le développement.
- Le **Règlement** fixe les règles générales de servitude d'occupation des sols permettant d'atteindre les objectifs du PADD, il est **composé d'un règlement graphique (le zonage) et d'un règlement écrit**.

ACTUALITÉ
L'équipe du PLUm est en train de finaliser la dernière pièce du PLUm : le règlement.

Retour sur les réunions publiques du PLUm

Cela fait maintenant quatre ans que le PLUm est lancé et il sera bientôt finalisé !
Au cours de cette 3ème et dernière phase de concertation, se sont tenues **7 réunions publiques** du 23 avril au 23 mai 2025. Si vous n'étiez pas là, pas de panique, le support de présentation et les compte-rendus sont disponibles sur la page internet dédiée au PLUm.

Pour rappel, les réunions publiques de la phase 1 présentaient le **Diagnostic du territoire de Tours Métropole Val de Loire**. Quant aux réunions publiques de la phase 2, elles abordaient le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD).

De son côté, la phase 3 a permis de présenter la **partie graphique du Règlement du PLUm** ainsi que les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP).

Venez vous renseigner pour comprendre les règles qui régissent l'aménagement du territoire sur lequel vous évoluez tous les jours ! Vous trouverez sur la page internet dédiée au PLUm du site de la Métropole, informations suivantes pour chacune des trois phases de concertation :

- Les panneaux d'exposition explicatifs en format PDF dans la rubrique " *L'exposition du PLUm* "
- Le lien vers les 3 supports de présentation utilisés lors des réunions publiques et des compte-rendus en format PDF dans la rubrique " C*omment participer à la démarche ?* "

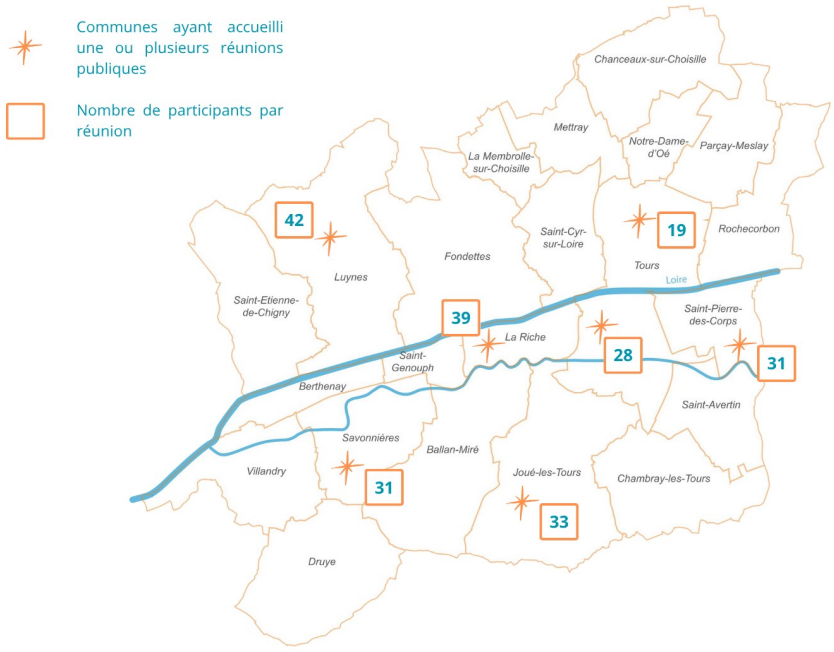
Toutes les informations sur le PLUm

Bilan des réunions publiques de la 3ème phase de concertation :

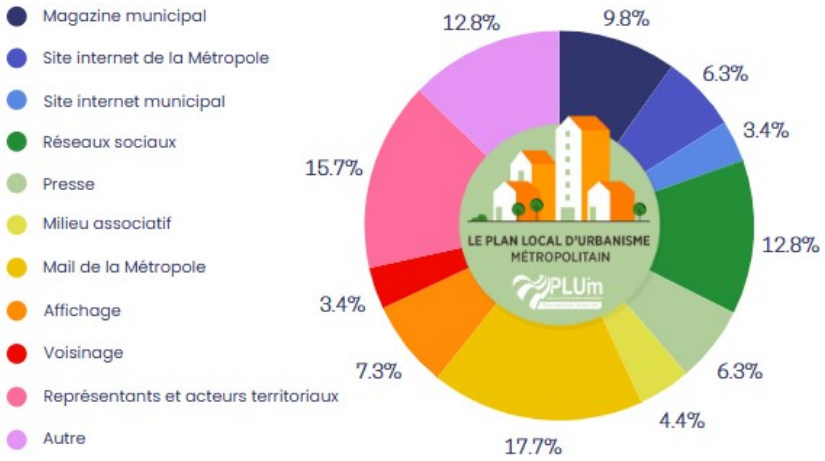
Vous vous demandez à quoi ont servi les réunions publiques ? On vous explique !

Au total, ces réunions ont accueilli plus de 200 participants venus des quatre coins de la Métropole.
Le processus de création du PLUm est complexe : il faut jongler avec les règles du Code de l'urbanisme, bien connaître le territoire… et classer plus de 100 000 parcelles dans des zones adaptées. Il faut aussi réfléchir à des projets d'ensemble et se projeter sur des aménagements jusqu'en 2040 voire 2050 ! Les réunions publiques avaient pour objectif de présenter le PLUm aux habitants et surtout de leur offrir un espace pour poser leurs questions sur des sujets spécifiques, car il peut être difficile de comprendre les réflexions qui se cachent derrière chacune des décisions prises.

Sur cette carte, vous pouvez voir les communes qui ont accueilli une ou plusieurs réunions publiques (pastilles jaunes) lors de cette 3ème phase de concertation ainsi que le nombre de participants.



Afin d'informer les habitants de la date, du lieu et du sujet abordé lors de ces réunions publiques, la Métropole et les villes ont utilisé différents canaux d'information : la presse, les réseaux sociaux, les sites internet, les mails, etc. Mais alors qu'est-ce qui a le mieux fonctionné ? Il faut demander à notre roue de la fortune des canaux d'information pour le savoir !



N'hésitez pas à nous dire quel support d'information est le plus accessible pour vous à l'adresse mail plum@tours-metropole.fr.

Ce n'est pas fini ! À la fin de chaque présentation, un temps d'échange d'environ 40 minutes prenait place, le public pouvait poser ses questions aux élus et à l'équipe projet du PLUm. Voilà un récapitulatif des thèmes abordés par les participants dans le cadre de ces échanges :

Questions sur la construction et le fonctionnement du PLUm :

- Le contenu : les documents qui le composent, leurs rôles, etc.
- La procédure de création et de validation du PLUm : Quand aura lieu l'arrêt du projet ? L'enquête publique ? L'approbation du PLUm ? etc.
- La compatibilité du PLUm avec les autres documents de planification : le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan de Mobilité, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, etc.

Questions liées à la concertation :

- Avoir accès aux documents du PLUm : Accès au zonage, au règlement ; quand ? Sur quelle plateforme ?
- Comment donner son avis ? : Auprès de qui ? Quand ? Comment est-il pris en compte ?

Questions liées à des cas particuliers :

- Evolution sur la parcelle donnée d'un particulier : constructibilité, infiltration des eaux pluviales à la parcelle, etc.
- Installation d'un nouveau projet :écotourisme, panneaux solaires, etc.
- Impact du PLUm sur le cadre de vie des habitants : impact du zonage et des OAP sur l'évolution d'un quartier comme par exemple la modification du trafic routier.

Pour en savoir plus, et obtenir des réponses à ces questions, nous vous invitons à consulter les compte-rendus des réunions publiques disponibles sur la page PLUm du site internet de la Métropole.

Vous pouvez télécharger les comptes-rendus de chacune des réunions publiques en cliquant sur la date correspondante ci-dessous :

- Mercredi 23 avril à 18h à Joué-lès-Tours, salle du Clos Neuf
- Mercredi 30 avril à 19h à La Riche, salle Ronsard (hôtel de ville)
- Lundi 5 mai à 18h30 à Savonnières, salle du Conseil municipal (hôtel de ville)
- Mercredi 14 mai à 19h à Tours centre, salle Petrucciani (hôtel de ville)
- Jeudi 15 mai à 19h à Tours nord, ferme de La Milletière
- Mardi 20 mai à 19h à Luynes au Centre culturel La Grange
- Vendredi 23 mai à 17h30 à Saint-Pierre-des-Corps, salle des fêtes

Et vous ? Vous avez des questions ? Renseignez-vous en consultant les documents cité plus haut et si vous n'y trouvez pas votre réponse, n'hésitez pas à formuler votre demande dans un mail à destination de l'équipe projet du PLUm sur l'adresse mail plum@tours-metropole.fr.

ACTUALITÉ

Le bilan de la concertation est en cours de rédaction, il sera présenté lors du conseil métropolitain du 3 novembre 2025 et soumis à une délibération au même titre que les autres pièces du PLUm. Il présente les contributions recueillies auprès du public pendant la phase de concertation et explique comment ces remarques ont été prises en compte dans l'élaboration du projet.

Les permanences

Les réunions publiques sont terminées, mais la phase de concertation continue ! En septembre 2025, des permanences seront organisées dans les locaux de la Métropole. Elles permettront aux habitants qui le souhaitent de consulter des secteurs précis des documents du PLUm et d'en connaître le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui les concernent. Ils peuvent aussi exprimer leur opinion sur le PLUm et présenter leur projet d'aménagement s'ils en ont un. Ces permanences prendront la forme d'un rendez-vous individuel avec un membre de l'équipe projet du PLUm.

Comment obtenir un rendez-vous ?

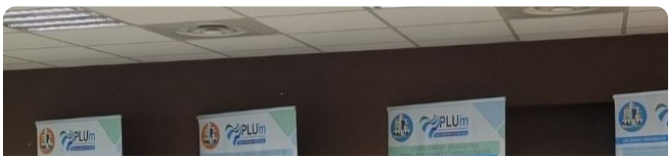
Si vous souhaitez participer à ces permanences, il vous faudra remplir le formulaire d'inscription disponible le 10 juillet 2025 sur la page PLUm du site de la Métropole. N'oubliez pas de donner un maximum d'informations sur votre demande au moment de votre inscription en ligne !

Pourquoi faire ces permanences ?

L'arrêt du PLUm est prévu pour le Conseil Métropolitain du 3 novembre 2025. À compter de cette date, les documents ne pourront plus être modifiés avant la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et l'enquête publique.
Les permanences organisées d'ici là permettront d'intégrer, lorsque cela est possible, les dernières remarques des habitants afin de finaliser le projet de PLUm avant sa mise à disposition du public.

Découvrir les expositions du PLUm

De mi-juin à fin septembre, les 4 panneaux d'exposition de la phase 3 du PLUm sont affichés dans vos communes ! Certains les connaissent peut-être déjà, car ils ont accompagné les élus et l'équipe projet lors des 7 réunions publiques de la phase 3. Ils expliquent ce que sont les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles et thématiques, le zonage et le règlement du PLUm. Chaque commune qui le souhaite pourra exposer les panneaux sur une durée de 15 jours. N'oubliez pas de consulter le site de la Métropole pour connaître les dates d'exposition des communes proches de chez vous ! Les panneaux d'exposition sont aussi disponibles en format PDF sur la page PLUm du site de la Métropole dans la rubrique « L'exposition du PLUm ; Phase 3 ».













Participer à Pop'Up Citoyenneté

Tours Métropole Val de Loire sera présente au village Pop'Up le samedi 5 juillet à l'occasion du Pop'Up citoyenneté organisé par la Région Centre-Val de Loire et la Ville de Tours. Cet événement se tiendra au Jardin de la Préfecture de Tours et vous permettra de rencontrer des associations et des collectivités acteurs de la démocratie permanente et de l'éducation populaire : animation, présentation de projets, débats, jeux, etc.

Tours Métropole tiendra 4 stands dédiés à 4 thématiques différentes : le tri des déchets, l'aménagement du territoire, le numérique responsable et les mobilités. Sur chacun de ces ateliers, vous pourrez discuter des politiques publiques menées par la métropole dé façon ludique et pédagogique. C'est toute la journée alors parlez-en à votre entourage et venez nombreux !
Pour en savoir plus sur le programme de la journée et les acteurs présents : cliquez ici





Tours Metropole Val de Loire
60 avenue Marcel Dassault, 37206, Tours

Cet email a été envoyé à al.decaux@tours-metropole.fr.
Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire